



BOURGES

Championnat de France

FUTSAL

Sport Adapté

1^{er} au 3 février 2019

CREPS Centre-Val de Loire

CDSA 18 : 06 40 30 64 28

ENTREE GRATUITE



malakoff médéric

Création : Colette Mâchard-Sevestre - Ne pas jeter sur la voie publique

Sommaire

Mot d'accueil	3
Bienvenue à Bourges	4
Le CREPS	6
Venir à Bourges	8
Venir au CREPS	9
Comité d'Organisation Local	10
Programme Prévisionnel	11
Informations Générales	12
Précisions Techniques	14
Fiche Association	17
Fiche Engagement	18
Demande de dérogation	20
Autorisation médicale	22
Fiche Récapitulative	23

Mots d'accueil



Le Comité Départemental Sport Adapté du Cher est heureux et fier d'accueillir à Bourges, sur les superbes installations du CREPS, le 6^{ème} Championnat de France Futsal Sport Adapté 2019.

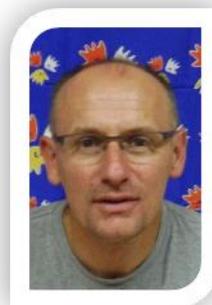
Nous espérons que les conditions d'organisation de cette compétition vous permettront d'exprimer aux mieux vos capacités.

Cet événement permet de promouvoir le sport en faveur des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique et de porter plus haut les valeurs du Sport Adapté (tolérance, respect de l'autre, dépassement de soi, et générosité dans l'effort, fraternité et solidarité).

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir, de joie, de belles oppositions et du FAIR-PLAY.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Comité d'Organisation Local, ainsi que nos différents partenaires pour l'aide fournie dans l'organisation de ce Championnat.

Bienvenue à Bourges, bon championnat à tous.



Stéphane LAVERGNE

Président du COL

Président du CDSA 18

Bienvenue à Bourges



Capitale de la province d'Aquitaine, première à la fin de l'Empire romain, capitale du royaume de France sous Charles VII, Bourges garde de son passé glorieux un patrimoine soigneusement sauvegardé.

Ville d'art et d'histoire, Bourges est fière de ses monuments chargés d'histoire comme le palais Jacques Cœur ou la cathédrale Saint-Étienne - classée au patrimoine mondial de l'UNESCO - de ses rues anciennes et de ses maisons à colombages.

Ville verte, Bourges est une des villes les plus vertes de France avec 135 hectares de marais au cœur de la ville, Ceci parce qu'elle est située à la confluence de plusieurs rivières (Yèvre, Voiselle, Auron, Moulon), et plus de 50 m² d'espaces verts par habitant.



Ville de culture, Bourges est très attachée à sa Maison de la Culture, première maison à avoir été créée en France Chaque année depuis 1977, se tient dans la ville un festival musical et culturel, qui dure cinq jours et se déroule généralement en avril : Printemps de Bourges.



Le **Printemps de Bourges** est un festival de musique en France où les jeunes talents musicaux peuvent exprimer leurs compétences sur scène. Depuis 1977, il se déroule chaque mois d'avril à Bourges (Cher). Il a été créé par Daniel Colling, un agent de spectacle, Alain Meilland, chanteur et comédien, et Maurice Frot, ancien collaborateur de Léo Ferré. Ce festival peindra à s'imposer aux Berruyers (habitants de Bourges), qui n'en verront l'intérêt et l'animation qu'au fil des années. Ainsi à chaque Printemps, des milliers de spectateurs viennent dans les salles et sous les chapiteaux berruyers.

80 spectacles, 200 artistes dans une douzaine de lieux sur une semaine proposent les genres musicaux les plus divers. Le Printemps s'enorgueillit de posséder aussi un festival *off*, véritable festival bis proposant chaque année des centaines d'artistes de rue. Bourges, c'est aussi un tremplin pour les jeunes artistes, et un ensemble d'évènements culturels de grande importance : cinéma, littérature, rencontres en tout genre.

Ville centre d'une agglomération de 100 000 habitants, ville préfecture du département du Cher, Bourges est dotée d'atouts de poids et joue pleinement son rôle de métropole régionale.

Le CREPS

Le CREPS de la région Centre-Val de Loire est un **établissement public national** à caractère administratif bénéficiant d'une autonomie juridique et financière. Il est régi par le Code du Sport, sous-section 5 du titre 1er du livre II et relève de la tutelle du Ministère de la Santé et des Sports.



Créé en 2002, le CREPS bénéficie depuis 2004 d'installations récentes réalisées et mises à sa disposition par le Conseil Régional Centre-Val de Loire, qui en est le propriétaire.

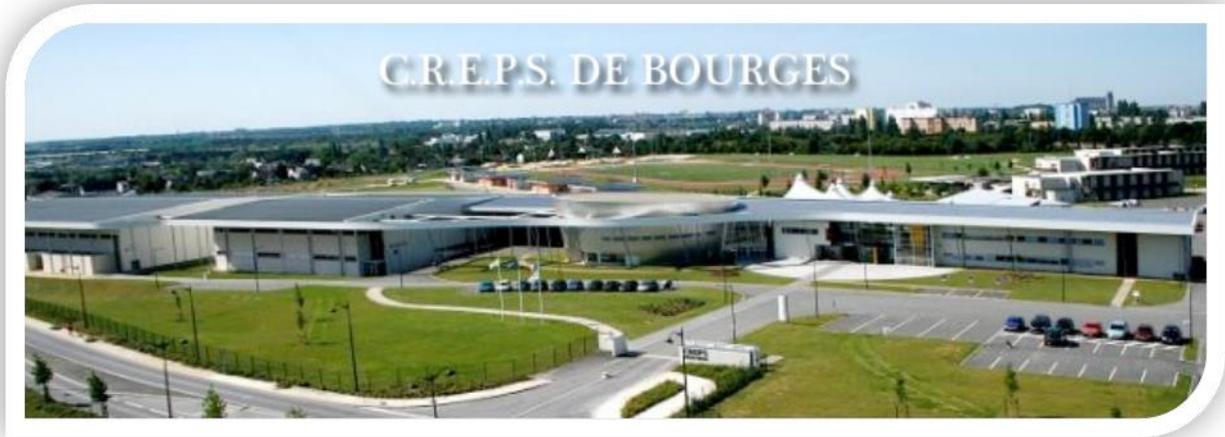
Il propose un grand nombre d'équipements et de services, tous accessibles aux personnes handicapées :

- Un gymnase, une halle de sport, une piste de bicross, un terrain synthétique « pur et arrosé », un terrain synthétique « caoutchouté », un centre médical, un espace de récupération et de relaxation, une salle d'haltérophilie et une salle de musculation, une salle de boxe, une salle de danse, une piste d'athlétisme, un amphithéâtre, 12 salles de formation dont 1 salle multimédia, un centre d'information multimédia, un restaurant, des hébergements dont des chambres adaptées pour l'accueil des personnes en fauteuil.

Le CREPS de la région Centre-Val de Loire est l'un des 18 CREPS, dont 2 en cours d'évaluation, composant le **réseau** national du Ministère; il contribue, sous l'impulsion de l'INSEP, à la mutualisation des pratiques et expériences en matière d'excellence sportive.

En 2009, les établissements publics du Ministère de la Santé et des Sports ont fait l'objet d'une **réforme** visant à :

- resserrer le réseau des CREPS ;
- recentrer leurs missions dans les domaines prioritaires du Haut Niveau et de la Formation ;
- affirmer leur statut national et la tutelle assurée par la Direction des Sports.



Le CREPS a désormais pour **missions principales** de :

- préparer et accompagner les sportifs de *Haut Niveau* par l'accueil de structures permanentes (double projet du sportif), de collectifs d'équipes de France ou encore de par la mise en œuvre d'un soutien à des sportifs ou structures hors CREPS (un pôle France cyclisme et BMX, trois pôles espoirs badminton, basket-ball féminin et MotoCross et un centre de formation agréé du Bourges Basket sont implantés au CREPS).
- *former* aux métiers du sport et de l'animation dans les domaines non concurrentiels (secteurs en tension, environnement spécifique, publics prioritaires...)
- développer du conseil et de l'expertise en assurant le fonctionnement d'un Pôle Ressources National "Sport et Handicaps", ainsi que l'initiative de création d'un Centre d'Optimisation de la Performance (CREOPS)

Ces missions, qui répondent aux orientations ministérielles, constituent ce qu'il convient d'appeler "**son cœur de métier**". Par ailleurs, et de façon subsidiaire, le CREPS participe à la promotion des activités sportives et de jeunesse

Le CREPS accueille, depuis **Septembre 2018**, sa première promotion de la **filière Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)**.

Venir à Bourges



Par l'autoroute A 71 :

Bourges est à **1h d'Orléans** et **2h de Paris** (et tout particulièrement de l'aéroport d'Orly) et à **3h de Lyon**. Par l'autoroute A 85, Bourges est à seulement **1h30 de Tours**.

Par le Train :

La ligne **SNCF** vers Paris met Bourges à **1h50 de la capitale**, avec une dizaine d'allers/retours chaque jour. Les transversales et les autres grandes villes sont également bien desservies, comme par exemple **Lyon à 3h20** et **Nantes à 3h15**. Le projet de création d'une ligne de TVG reliant Lyon à Paris permettra de placer la ville à seulement 1h de la Capitale.

Venir au CREPS

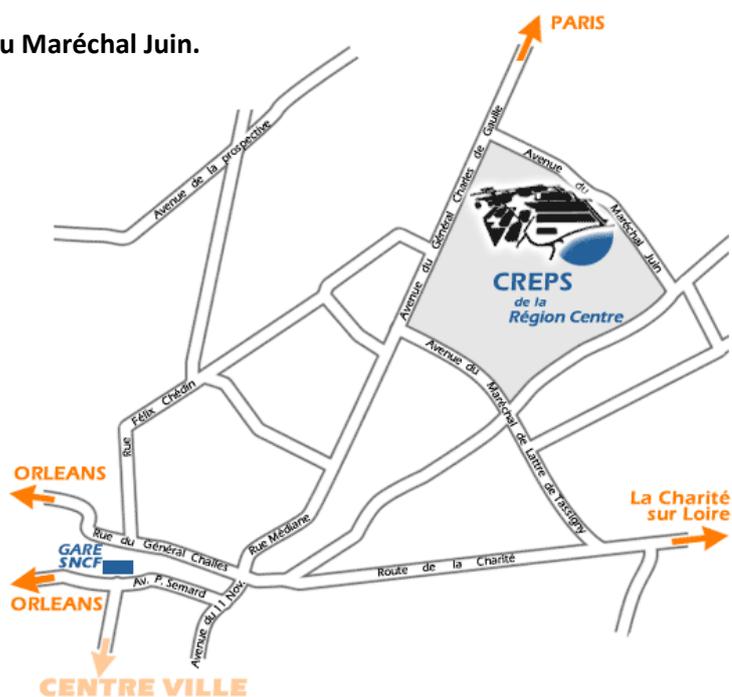


CREPS de la région Centre-Val de Loire
 48 Avenue du maréchal Juin
 18000 Bourges
 Coordonnées GPS 47 :10.8 - 2 :42.0

Le trajet sera balisé à partir de l'autoroute de Bourges par des flèches FFSA.

Depuis l'Autoroute (A71) :

- Au 1^{er} rond-point, prendre la 1^{ère} sortie. Continuer sur **N142** en direction de [Montluçon, Moulins, Nevers, Auxerre, Trouy, **Bourges Sud, Rocade Est**]. Continuer tout droit (env. 14 km).
- Au 7^e rond-point « **Porte de St-Germain-du-Puy** », prendre la 1^{ère} sortie. Continuer sur **N151 / Route de la Charité** en direction de [Montargis, Auxerre, Sancerre, Saint-Germain-du-Puy, La Charité-sur-Loire] (env.1 km).
- Au rond-point suivant, Route de la Charité, prendre la 3^e sortie. Continuer sur **D151** en direction de [Montargis, Orléans, Vierzon, Saint-Doulchard] (env. 1,5km).
- Au rond-point, à nouveau, prendre la 3^e sortie. Continuer sur **D33 / Route de Saint Michel (entrée dans Bourges)**.
- Au feu, prendre à droite **Avenue du Maréchal Juin**.



Comité d'Organisation Local

Président du COL
Monsieur Stéphane LAVERGNE
Président du CDSA 18

FONCTION	CONTACT
Vice-Président	Jean CHAMBON / <i>Secrétaire Général du CDSA 18</i>
Trésorier	Michel DUBOURG / <i>Trésorier Adjoint du CDSA 18</i>
Trésorier adjoint	Patrice LABAUDINIÈRE / <i>Trésorier du CDSA 18</i>
Secrétaire général	Gino ZITO / <i>Vice-président du CDSA 18</i>
Secrétaire générale adjoint	Charazed RENARD <i>Secrétaire Générale Adjointe du CDSA 18</i>
Commission Coordination / Logistique	Céline DONVAL <i>Conseillère Technique Fédérale du CDSA 18</i>
Commission Sportive / Arbitrage	Stéphane LAVERGNE / Céline DONVAL
Commission Médicale	Maryse SCHILLER
Commission Restauration / Hébergement	Charazed RENARD / <i>Secrétaire Générale adjointe</i> Isabelle CAMOES / <i>Membre CDSA 18</i>
Commission Communication	Jocelyne PREVOST / <i>Membre du CDSA 18</i> Marcel ARVIS / <i>Président d'honneur du CDSA 18</i>
Commission Développement Durable	Anne-Marie CABOS / <i>Membre CDSA 18</i>
Cadre Technique National Football	Hervé DEWAELE / <i>herve.dewaele@ffsa.asso.fr</i>
Délégué Technique Fédéral du championnat	Gaëtan MELE / <i>gaetan.mele@ffsa.asso.fr</i>
Commission Sportive Nationale Football	Didier DEVAUX / <i>didier.devoux7@wanadoo.fr</i>

COL Futsal 2019

Comité Départemental Sport Adapté du Cher
 Céline DONVAL - CTF Coordinatrice

IME de Sologne - site de Nançay - Le Vieux Nançay
 18 330 Nançay

Tél : 02.48.53.22.39 / 06.40.30.64.28

Mail : animsa18@orange.fr



Programme prévisionnel

Vendredi 1^{er} Février 2019

15h00 - 18h00	Accueil des délégations
18h30	Cérémonie d'ouverture + réunion des entraîneurs
20h30	Repas
21h30	Compétition

Samedi 2 Février 2019

08h00	Ouverture des équipements sportifs - Echauffement
09h00 - 12h00	Epreuves
12h00 - 13h30	Repas
14h30 - 18h00	Epreuves
20h00	Repas de gala

Dimanche 3 Février 2019

08h00	Ouverture des équipements sportifs - Echauffement
08h30	Matches de classement
10h00	Match de classement 3 ^{ème} /4 ^{ème} place
11h00	Finale
11h30	Remise des récompenses et cérémonie de clôture

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.

L'ensemble du championnat (compétition, restauration (sauf gala) et hébergement) se déroulera sur le CREPS.

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le [Lundi 17 Décembre 2018.](#)

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

**Vendredi 1^{er} Février 2019 de 15h00 à 18h00 au Hall d'accueil
CREPS de la région Centre-Val de Loire
48 Avenue du maréchal Juin - 18000 Bourges**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.
A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique de Football en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des matchs de votre équipe pour éviter l'attente.

Ils auront lieu au :

**Self du CREPS de la région Centre-Val de Loire
48 Avenue du maréchal Juin - 18000 Bourges**

La soirée de Gala du samedi soir aura lieu :

**Le samedi 2 Février 2019 à 20h00
A l'espace bowling de Bourges
Route d'Orléans – 18230 Saint Doulchard**

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

**Le dimanche 3 Février de 10h00 à 11h00
Au bar du gymnase du CREPS de la région Centre-Val de Loire
48 Avenue du maréchal Juin - 18000 Bourges**

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le Championnat de France de Athlétisme FFSA.



Le COL vous propose une formule pension complète avec un hébergement sur le CREPS (un complément sera effectué en hôtel en cas d'un nombre important d'équipe).

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition. Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Futsal FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat,
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres,
- Un membre de la CSN.

En cas de litige, transmettre par écrit la réclamation à la Commission sportive Nationale qui réunira la commission d'appel.

Modalités d'inscription

Le championnat de France Futsal relève du règlement Football/Futsal FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France Futsal FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2018-2019 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription par équipe doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif ;**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative ;**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.

Le cas échéant, une demande de dérogation (voir pages 20/ 21 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent Championnat de France de la CSN Football FFSA en charge de la partie informatique – **[LAVERGNE Stéphane - lavergne.st@orange.fr]** doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le lundi 17 Décembre 2018**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **Lundi 17 Décembre 2018**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Football – Didier DEVAUX – et le Cadre Technique National de la discipline – DEWAELE Hervé - est programmée le :

**1^{er} Février 2019 à 18h30
Au CREPS**

Un entraîneur officiel licencié de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à **animsa18@orange.fr**.

Echauffement et compétition

Les matchs débiteront **le vendredi à partir 21h30**, le samedi toute la journée ainsi que le dimanche matin. L'échauffement se fera sur les lieux de la compétition.

Equipements sportifs

Le CREPS est doté de 3 terrains de futsal.

Il convient de prévoir :

- des chaussures adaptées au futsal (paire de chaussures spécifique au futsal ou paire de basket propre) ;
- et protège tibias obligatoire.

Catégories d'âges

ANNEE	Moins de 21 ans	Adultes 18 et +
Saison sportive	1998 à 2002	2000 et avant

Les joueurs nés en 2001-2002 peuvent participer à cette compétition à condition de présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « Médecine du Sport » et portant la mention : « surclassement autorisé en compétition pour la pratique du futsal ».

A renvoyer au COL avant le Lundi 17 décembre 2018

COL Futsal 2019 - Comité Départemental Sport Adapté du Cher
 IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay - 18330 Nançay
 02.48.53.22.39 / 06.40.30.64.28
 animsa18@orange.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accès zones techniques) :	
Tél. :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration et hébergement	31 €		
Formule 2 -- Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	75 €		
Formule 3 -- Sportif Inscription au championnat en pension complète Repas du vendredi soir au dimanche midi - Hébergement compris	130 €		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration et hébergement	11 €		
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	55 €		
Formule 3 -- Encadrant Inscription au championnat en pension complète Repas du vendredi soir au dimanche midi - Hébergement compris	110 €		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **COL Futsal 2019**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque :de la banque :

Date

Signature

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN Football
(herve.dewaele@ffsa.asso.fr / didier.devoux7@wanadoo.fr).

Je soussigné(e) Mr/Mme..... **Président de l'association** demande dérogation pour que Mr/Mme participe au championnat de France Futsal, pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature du Président de l'association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Demande de dérogation par équipe

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN Football (herve.dewaele@ffsa.asso.fr / didier.devaux7@wanadoo.fr).

Je soussigné(e) **Président de l'association** demande dérogation pour que l'équipe participe au championnat de France Futsal, pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Autre motif.....

Visa et signature du Président de l'association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
 Réservé
 Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
 Réservé
 Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France Futsal à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Futsal à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

DONVAL Céline – COL Futsal 2019
Comité Départemental Sport Adapté du Cher – CDSA 18
IME de Sologne – Site de Nançay – Le vieux Nançay - 18330 Nançay
02.48.53.22.39 – 06.40.30.64.28 / animsa18@orange.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le lundi 17 Décembre 2018 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation médicale

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.



Partenaires institutionnels



Partenaire principal FFSA



malakoff médéric

Partenaires locaux

